

# KERMESSE des Goupils

**REGLEMENT DE LA TOMBOLA 2018**, école les Goupils – 78 770 Goupillières

**ARTICLE 1 :**

L'école publique Les Goupils organise une tombola par le biais des Représentants de l'école dans le but d'aider à financer des sorties scolaires et l'achat de matériel éducatif pour la rentrée 2018/2019.

**ARTICLE 2 :**

Des tickets d'une valeur de 2€ seront mis en vente par les élèves de l'école à partir **du Jeudi 24 mai 2018**. La vente sera possible **jusqu'au samedi 16 juin 2018** dans la limite du stock de tickets disponible(s).

**ARTICLE 3 :**

Chaque carnet est composé de 10 tickets. Les tickets sont tous numérotés et à 2 souches.

Sur la **première grande souche**, qui est remise à l'acheteur est indiqué Tombola 2018, le nom et le village de l'école, des exemples de lots parmi les nombreux lots à gagner, la date du tirage au sort ainsi que le numéro du ticket. **Cette partie est conservée par l'acheteur**

Sur la **seconde petite souche, conservée par le vendeur et remise à la maîtresse dans l'enveloppe fournie**, est indiqué le nom, le numéro de téléphone de l'acheteur, le nom du vendeur (l'élève ou Représentant de Parents d'Elèves) ainsi que le numéro du ticket. Cette souche servira pour le tirage au sort. (les enseignantes auront préalablement noté sur une feuille les noms des enfants ayant reçu des carnets et les numéros de billets correspondants.

**ARTICLE 4 :**

La vente des tickets est assurée en grande partie par les élèves.

Le règlement pourra se faire en espèces ou par chèque à l'ordre de l'O.C.C.E.

Les élèves ayant terminé la vente de leurs tickets, remettront l'enveloppe contenant l'argent collecté avec la quantité de petite souche correspondante au montant des ventes à leur enseignante.

Les 3 meilleurs vendeurs seront récompensés : 1<sup>er</sup> chez les CP / 1<sup>er</sup> chez les CE1-CE2 / 1<sup>er</sup> chez les CM1-CM2  
Pour ce challenge, la comptabilisation des ventes s'arrêtera le **LUNDI 11 JUIN 2018**.

Si vous êtes intéressé par l'achat de tickets, n'hésitez pas à vous manifester en envoyant un mail à l'adresse suivante : [representantsparentsecolegoup@gmail.com](mailto:representantsparentsecolegoup@gmail.com) en indiquant votre nom et vos coordonnées pour qu'un membre des représentants des parents d'élève puisse vous contacter et organiser la vente.

**ARTICLE 5 :**

Les lots offerts, ne peuvent donner lieu à aucune contestation, ni à leur contre-valeur en argent, ni à un échange à la demande des gagnants.

Toutefois certains lots seront éligibles à la remise en jeu sans compensation pour le gagnant selon les critères suivants :

- si le lot comporte une date limite de validité
- si le lot indique une tranche d'âge qui ne vous concerne pas
- si le lot fait partie de la liste des « gros lots » établie par les organisateurs à l'avance
- si et seulement si le gagnant est présent au tirage au sort le jour même.

**ARTICLE 6 :**

Le tirage au sort des tickets gagnants sera réalisé le samedi 16 juin à partir de 14h30 à la salle des fêtes « Les Châtaigniers », lieu où se déroulera la kermesse de l'école. Les petites souches seront mélangées dans une urne puis tirées au sort au fur et à mesure par une personne ayant les yeux bandés.

Les acheteurs gagnants et présents se verront remettre leur lot directement. Les autres seront contactés par téléphone par les organisateurs et devront venir récupérer leur lot avant le 30 septembre 2018 à la mairie de Goupillières aux heures d'ouverture.

Les lots non récupérés au-delà du 30 septembre 2018 seront acquis à l'école Les Goupils qui se réserve le droit de les remettre en jeu lors d'une prochaine opération.

Les lots ne seront remis que sur présentation du ticket gagnant. Dans le cas contraire le lot ne sera pas remis